



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mastic Montage Échappement Firegum

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Mastic Montage Échappement Firegum
Numéro du produit	204202, 35LH, ES1R, FG1, FG1R, FG1SFR, FG1SKR, FG2C, FG5, FG6EIPR, FG6EIRR, FG6NLR, FG6R, FG6RUR, FG1NLR, 204203, 204204, 52042020107, 52042030031, 52042040031, FG2E, FG1RP, 741520, 6256640014335, 3256644801009, 3256644805007, 3256640002547, FG6RA, 52042031114, 52042041031, 52042040138, FG6EIPRA, YG1P, FG5SKR, FG1PL, FG1NLRP
Identification interne	35LH
UFI	UFI: R300-D0AF-100D-2RU1
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile. Agent d'étanchéité.
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
Numéro d'appel d'urgence national	https://poisoncentres.echa.europa.eu/

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
-------------------	------------

Mastic Montage Échappement Firegum

Dangers pour la santé humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

UFI

UFI: R300-D0AF-100D-2RU1

Mentions de mise en garde supplémentaires

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Silicate de soude (solution aqueuse)		50-70%
Numéro CAS: 1344-09-8	Numéro CE: 215-687-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119448725-31-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Mastic Montage Échappement Firegum

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Aucun effet néfaste connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun connu.

Produits de combustion dangereux Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mastic Montage Échappement Firegum

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants WEL = limites d'exposition sur le lieu de travail

Silicate de soude (solution aqueuse) (CAS: 1344-09-8)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.61 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.59 mg/kg/jour
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.38 mg/m³
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; Long terme 7.5 mg/l
eau de mer; Long terme 1 mg/l
rejet intermittent; Long terme 7.5 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; Long terme 348 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Pas d'instruction spécifique notée, mais une ventilation forcée peut être requise si la contamination de l'air excède le niveau acceptable.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Mastic Montage Échappement Firegum

Aspect	Pâte. Solide fibreux.
Couleur	Gris.
Odeur	Pas d'odeur caractéristique.
pH	Les solutions aqueuses sont alcalines.
Point d'éclair	Non applicable.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le contact avec les acides.
---------------------	------------------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.
-----------------------	--

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL ₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	--

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL ₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
--------------------------------------	----------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
--	--

Sensibilisation respiratoire

Mastic Montage Échappement Firegum

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation Peut provoquer une gêne.

Ingestion Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Irritant pour la peau. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire sévère. Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

Silicate de soude (solution aqueuse)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 3 400,0 mg/kg

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 400,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Mastic Montage Échappement Firegum

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 2,06
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL > 159 mg/kg/jour, Orale, Rat
rép.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

Silicate de soude (solution aqueuse)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 1108 heures: 96 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 1700 heures: 48 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

Silicate de soude (solution aqueuse)

Potentiel de bioaccumulation Aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Silicate de soude (solution aqueuse)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Mastic Montage Échappement Firegum

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Classification, Packaging and Labelling Regulations 1984.
The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended).

Mastic Montage Échappement Firegum

Législation UE

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
GHS: Système général harmonisé.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. Eye Irrit. 2 - H319: Méthode par le calcul.

Publié par

Regulatory Specialist

Date de révision

24/11/2021

Révision

22

Remplace la date

01/08/2019

Numéro de FDS

11445

Mentions de danger dans leur intégralité

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mastic Montage Échappement Firegum

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.